

L'ÉTAT FACE AU DEFI DU POST-POLITIQUE

*Y a-t-il trop ou pas assez d'État ? Qu'attendons-nous de l'Etat ?
Quels éléments de discernement dans le contexte post-politique que nous vivons ?*

**GUILLAUME
DE PRÉMARE**
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL D'ICHTUS

Il existe un art politique spécifiquement français. Dans notre histoire, les grandes figures salvatrices ne sont pas seulement des hommes ou femmes providentiels. Si Talleyrand, aussi retors et fourbe soit-il, empêche le dépeçage du pays au Congrès de Vienne¹, ce n'est pas uniquement en raison de ses capacités personnelles, mais aussi parce qu'il est le fruit d'une histoire et d'une éducation, parce qu'il porte l'héritage de cet art politique français. Quand la crise survient, cet art vient à la rescousse et, le plus souvent, un virage institutionnel succède au marasme.

D'autres nations accordent une importance moindre aux institutions. Ce n'est pas le cas de la France : la France a besoin d'institutions qui correspondent à son tempérament et à sa vocation, elle a besoin d'un État conséquent parce que l'État est l'un des instruments importants de l'art politique français. Si l'Etat n'est pas le fondement de toute chose, il est le toit sur la maison.

A cet égard, il y a dans la république de France – au sens de «*chose publique*» - une certaine continuité historique.

Comme l'a dit Emmanuel Macron à Orléans, à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc, «*la république de France ne commence pas avec la République*»².

CRISE DE LA CHOSE PUBLIQUE

Aujourd'hui, cette «*république de France*» - et nous pourrions dire «*les républiques de France*», en songeant aux différents niveaux poli-

tiques et aux corps intermédiaires – est en crise : faillite de la chose publique, dévalorisation de la parole publique, crise de la représentation politique, défiance envers les institutions, etc.

Pourtant, la France est administrée ; certes plus ou moins bien selon les différents secteurs de l'action publique, mais elle l'est. En France, on recouvre l'impôt, les préfets sont en place, les administrations sont parfois en difficulté mais rarement en ruine, de nombreux services publics fonctionnent correctement, etc... La France est-elle cependant gouvernée ?

Il faut en effet distinguer le domaine de l'administration et celui du politique. La France a des politiques

(1) Après le désastre des guerres napoléoniennes, l'habileté politique de Talleyrand, lors du Congrès de Vienne en 1815, préserve les intérêts vitaux de la France face aux vainqueurs de Napoléon. (2) Discours prononcé à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc, le 8 mai 2016 à Orléans

publiques, plus ou moins efficaces, mais, d'une certaine manière, elle n'a plus de politique au sens plénier du terme.

Et elle semble ne plus avoir de véritables personnalités politiques rompues à l'art politique français. Où sont nos saint Louis et Jeanne d'Arc ? Où sont nos Talleyrand, Clemenceau ou De Gaulle ? Il est possible que ces personnes existent, ou pourraient exister, mais que la confiscation de la chose publique par les logiques partisanes les empêche d'émerger. Jusqu'à quand ? Nous verrons.

Décrédibilisés, voire détestés, les partis présentent un savoir-faire certain pour garder la main, pour conserver le pouvoir, mais ne savent plus comment gouverner.

Ici, les logiques électorales trouvent leur limite dans le contexte de délitement postmoderne qui fait de la politique un art du marketing. Les qualités personnelles requises pour se faire élire ne sont pas les mêmes que celles nécessaires pour bien gouverner. Parfois même, elles s'opposent. C'est tragique...

La France n'est pas seule dans cette situation, qui n'est pas seulement le fruit d'un délitement de l'art politique français, mais aussi d'un contexte de crise civilisationnelle plus large qui touche l'Occident.

En pariant sur la «*fin de l'histoire*»³, la postmodernité est devenue post-politique. «*La politique de la France ne se fait pas à la corbeille*», disait De Gaulle⁴... Voici qui n'est plus vrai aujourd'hui.

A cet égard, les années 1990 sont un tournant : mondialisation, globalisation des échanges, financiarisation des réalités politiques, économiques et sociales. Des puissances prédatrices ont eu la peau du politique comme le braconnier

fait la peau au garde-chasse. Et le braconnier finit par édicter les règles de chasse qui l'intéressent.

HYPERTROPHIE D'UN ETAT POST-POLITIQUE

Pourtant, c'est tout le paradoxe, l'État se présente parfois presque comme un principe de totalité. Il légifère à tour de bras, il veut tout

*Quand le post-politique s'impose,
l'État finit par devenir le simple technicien
auxiliaire de puissances non-politiques.
Ainsi, le champ d'intervention de l'État
peut très bien s'élargir toujours plus
alors qu'il a perdu la main au plan politique.*

administrer, il s'immisce dans les affaires qui ne le concernent pas. L'État étouffe, l'État exaspère.

Lorsque l'on parle de «*dépasser les blocages*», de «*libérer les initiatives*», on vise l'omniprésence de l'État. Manifestement, ce n'est pas parce que nous n'avons plus de politique que nous n'avons plus d'État.

Et cet État prend alors un tour post-politique qui le voit faire ce qu'il ne devrait pas ; et ne pas faire ce qu'il devrait. N'entend-on pas dire que l'État ne protège pas, qu'il a démissionné dans certains domaines régaliens, qu'il a perdu son autorité là où cette autorité est indispensable ?

Celui qui dit «*L'État voilà l'ennemi !*» aura raison à certains égards. Si l'État en effet se déploie sur la base d'un logiciel vicié, renforcer l'État peut avoir des conséquences graves pour le bien commun, notamment quand ce «*logiciel de base*» ne respecte plus la nature et la raison.

Toutefois, celui qui dit «*Il faut davantage d'État !*» aura raison à d'autres égards, notamment sur les domaines régaliens (sécurité intérieure, défense, intérêts géopolitiques, monnaie, respect des libertés

publiques et de la personnalité nationale, etc.).

Dans un tel contexte, avoir une vision juste de l'État exige du discernement et du sens politique.

La question politique première est de savoir qui décide quoi et avec quels moyens, notamment budgétaires. Un État surendetté est tenu par ses créanciers, il ne décide pas, en matière économique par exemple. S'il continue à lever l'impôt, l'usage de cet impôt – le budget – est largement contraint.

Un État qui n'a plus la main sur l'émission de la monnaie devient également un État sans capacité de décision sur une question régaliennne, une question qui est politique avant d'être technique.

Quand le post-politique s'impose, l'État finit par devenir le simple technicien auxiliaire de puissances non-politiques. Ainsi, le champ d'intervention de l'État peut très bien s'élargir toujours plus alors même qu'il a perdu la main au plan politique. L'hypertrophie de l'État se conjugue alors avec le fait qu'il devient en quelque sorte un nain politique.

En effet, la part de l'État dans l'activité économique (notamment via la commande publique) est surdimensionnée ; et la pression fiscale est déraisonnable. Cependant, le danger serait de considérer que l'État étant dénaturé, il convient de le vider encore du peu de la substance qui lui reste.

LÉGITIMITÉ ET AUTORITÉ

Lorsque les institutions politiques et l'État perdent de leur substance, et donc leur autorité, ils finissent par perdre leur légitimité et sont contestés de toutes parts.

A cet égard, la situation que nous vivons est grave. Nous avons besoin d'une politique et d'un État face aux prédatrices économiques

et financières ; nous avons besoin d'une politique et d'un Etat face au danger islamiste, et plus largement face au délitement du lien social et culturel.

Mais il est vrai que l'État ne peut pas tout. Par exemple, la vive polémique estivale sur le «burkini» a montré les limites de l'argument d'autorité : l'État ne peut légiférer toujours davantage sur les vêtements, jusqu'à créer une sorte de «police vestimentaire». Cela n'a pas de sens. Ce qui pêche ici, c'est le défaut de références culturelles communes qui permettent le respect d'une décence commune dans l'espace public.

L'État peut favoriser la cohésion culturelle de la nation, il ne peut la décréter autoritairement. Et le drame est qu'il tend depuis trop longtemps à favoriser

l'inverse, c'est-à-dire le délitement culturel de la France, alors même qu'il lui revient de «maintenir la nation dans son être» et de la protéger de la désintégration culturelle.

Dans cette circonstance historique, la France n'a pas besoin de subversions nouvelles qui viendraient fragiliser encore davantage l'édifice institutionnel et étatique, elle a besoin au contraire de remettre en ordre son appareil politico-étatique.

Nous sommes placés face au défi post-politique. La racine du mal est ici. Ce défi post-politique est également un défi post-national : il n'y aura pas de souveraineté politique sans souveraineté nationale, tant la seconde fonde la première. Et il n'y aura pas de politique et d'État ajustés sans refaire le politique.

Nous sommes donc placés au pied d'un chantier complexe :

◆ Retrouver les conditions de la souveraineté politique.

◆ Refonder les institutions politiques.

◆ Refaire de l'État un serviteur du politique et du bien commun.

ARTICULER LES DIFFÉRENTS NIVEAUX POLITIQUES

Ce chantier n'est pas exclusivement d'ordre étatique, il nous concerne tous : l'État, les corps intermédiaires et les citoyens.

A cet égard, l'une des maladies du temps consiste à opposer le niveau politique et ce que l'on nomme la «société civile». Il est tentant, devant la faillite de la chose publique, de compter uniquement

L'Etat peut favoriser la cohésion culturelle de la nation, il ne peut la décréter autoritairement. Et le drame est qu'il tend depuis trop longtemps à favoriser l'inverse, c'est-à-dire le délitement culturel de la France, alors même qu'il lui revient de «maintenir la nation dans son être» et de la protéger de la désintégration culturelle.

sur cette «société civile», dénomination moderne des «corps intermédiaires». Le mouvement des Zèbres, animé par Alexandre Jardin, a raison d'en appeler à l'initiative civique, individuelle et collective. Il a raison, sous certains aspects, de dire à l'Etat et aux politiques «Laissez-nous faire !».

Cependant, pour être juste, il faudrait ajouter autre chose : «Laissez-nous faire !», oui, mais aussi «faites ce qui vous revient !», vous qui prétendez incarner la chose publique et le service de l'État.

Dans une société saine, les différents niveaux de la chose publique ne s'opposent pas mais s'articulent : «Pouvoir et société naissent ensemble ; il n'y a donc pas lieu de les opposer comme s'il existait une antithèse liberté-autorité. Le Pouvoir est une condition de l'ordre et la liberté n'est possible que dans l'ordre» .

Que la maison doive se reconstruire par le bas, en s'appuyant sur

les murs porteurs de notre histoire, de notre culture et de notre tempérament, cela sonne aujourd'hui presque comme une évidence.

Il appartient notamment aux communautés naturelles et corps intermédiaires de revitaliser la vie sociale, de réparer les sociabilités qui sont malades et d'en déployer de nouvelles.

Pour les catholiques, cela sonne comme un «nouveau catholicisme social» à déployer là où ils se trouvent, avec les pouvoirs et réseaux dont ils disposent, et selon leurs capacités.

Cette revitalisation de la société par le bas, cette construction de la maison commune, exigent un sursaut civique et culturel d'une ampleur rare, une sorte d'union sacrée au-delà des idéologies et des cultures politi-

ques particulières.

Et cette œuvre commune a besoin également, à un moment ou à un autre, d'être parachevée par le haut, un peu comme on pose le toit sur la maison. Pour mener à bien ce service politique complexe, le temps est venu de s'appuyer à nouveau sur cet art politique français qui sait triompher de tous les périls.

S'il s'appuie sur la nature et la raison, l'État est un instrument important de cet art ; il le fut hier et le demeure aujourd'hui et demain. ■

Guillaume de Prémare

(3) Concept, théorisé en 1992 par Francis Fukuyama, selon lequel la chute du communisme inaugurerait une ère nouvelle qui verrait le triomphe universel et définitif de la démocratie libérale et des principes de la modernité occidentale. (4) Conférence de presse du 28 octobre 1966. (5) Georges Burdeau, Droit constitutionnel et institutions politiques (LGDJ, 1963).